



Madame, Monsieur,

Vous dirigez un lycée, cette lettre d'information « Parcoursup 2022 » vous est destinée. Elle met périodiquement à votre disposition des informations et des ressources utiles, au fur et à mesure de l'avancement de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur. Vous pouvez largement la partager avec les équipes pédagogiques, éducatives et administratives de votre établissement, en particulier les professeurs principaux et référents. Cette lettre d'information vous permet également d'informer les élèves et leur famille sur le calendrier de la procédure et les différentes phases auxquelles ils participeront.

Vous trouverez ici **le numéro 4 de cette lettre d'information** qui porte sur :

- **L'accompagnement des élèves pendant les prochaines échéances** : 29 mars, date limite pour formuler leurs vœux et 7 avril, date limite pour compléter leur dossier et confirmer leurs vœux
- **La remontée des bulletins scolaires et la saisie de la fiche Avenir** pour permettre la transmission des dossiers de vos élèves aux formations supérieures

Nous tenons à nouveau à vous remercier chaleureusement ainsi que l'ensemble des équipes mobilisées pour accompagner les élèves au quotidien : les professeurs principaux, les psychologues de l'éducation nationale, l'équipe nationale Parcoursup, les services académiques d'information et d'orientation et les conseillers du numéro vert.

**Cet accompagnement reste indispensable jusqu'au 7 avril pour aider les élèves à finaliser leur dossier et à confirmer leurs vœux.** Sachez que les équipes Parcoursup, nationale et académiques, sont également pleinement mobilisées à vos côtés ainsi qu'à ceux de vos élèves pour mener à bien cette dernière étape.

## **RAPPEL : DERNIERS JOURS POUR FORMULER DES VŒUX**

Les lycéens ont jusqu'à ce **mardi 29 mars, 23h59, heure de Paris**, pour formuler leurs vœux sur Parcoursup.

Si la très grande majorité des élèves se sont déjà inscrits et ont formulé leurs vœux, nous vous invitons ainsi que les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale à faire un dernier rappel aux élèves. **Vous pouvez notamment rappeler aux élèves qu'il est préférable de formuler les vœux pour lesquels ils hésitent encore car ils ne pourront ni ajouter de vœux ni en remplacer après le mardi 29 mars, 23h59, heure de Paris.** Ils pourront toujours après cette date supprimer des vœux qui ne les intéressent plus tant qu'ils ne sont pas confirmés.

Par ailleurs, vous pouvez également identifier les candidats qui ont des besoins spécifiques d'accompagnement ou qui n'auraient pas encore formulé de vœux grâce à l'**outil de pilotage pour le suivi des vœux de vos élèves mis à votre disposition ainsi qu'à celle des professeurs principaux et référents sur le site de gestion de Parcoursup** (rubrique "Pilotage" de l'onglet "Elèves").

**Pour votre information, une campagne sponsorisée via les réseaux sociaux est actuellement en ligne** pour rappeler aux élèves les échéances à venir.

**A savoir :** après le 29 mars 2022, les élèves ont toujours la possibilité de s'inscrire sur Parcoursup s'ils ne l'ont pas encore fait. Pour la formulation des vœux, il y a deux options via Parcoursup :

- **Dès le 30 mars 2022 : formuler des vœux pour des formations en apprentissage.** De nombreuses formations sous statut apprenti sont encore disponibles et permettent aux élèves de formuler des vœux. [Une vidéo tuto et des conseils pour aider les élèves à signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise sont disponibles sur le site Parcoursup.](#)
- **A partir du 23 juin 2022 : formuler des vœux en phase complémentaire** pour des formations qui ont des places vacantes. Les modalités pour participer à la phase complémentaire seront indiquées prochainement sur le site Parcoursup.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS POUR FINALISER LEUR DOSSIER ET CONFIRMER LEURS VŒUX AVANT LE 7 AVRIL 2022

**Les élèves doivent finaliser leur dossier et confirmer leurs vœux avant le jeudi 7 avril 2022, 23h59, heure de Paris.**

L'accompagnement des élèves doit donc se poursuivre afin que vous puissiez vous assurer que leurs dossiers sont bien transmis aux formations supérieures qu'ils ont demandées. Pour cela, vous trouverez ci-dessous les différentes actions prévues ainsi que les ressources/outils mis à votre disposition :

- **Suivi des vœux à confirmer**
  - **Chaque élève va recevoir la semaine prochaine via sa messagerie personnelle et celle de son dossier Parcoursup un compte-rendu de la phase des vœux précisant les vœux qui lui restent à confirmer avant le 7 avril 2022.**

Les parents d'élèves qui ont renseigné leur adresse mail dans le dossier Parcoursup de leur enfant recevront également ce message.

- Les professeurs principaux peuvent également **via l'outil de pilotage** (rubrique "Pilotage" de l'onglet "Elèves") **suivre la situation de leurs élèves** et faire les relances nécessaires le cas échéant.
- **Les ressources utiles pour accompagner et conseiller les élèves**

**Sur Eduscol :**

- **Un diaporama détaillant les éléments à compléter dans le dossier** : il peut être utilisé lors d'une session en classe ou diffusé aux familles via l'ENT.
- **Des fiches pratiques à destination des professeurs principaux** pour qu'ils puissent aider leurs élèves à rédiger leurs projets de formation motivés et compléter la rubrique activités et centres d'intérêt.  
[Consulter ces ressources sur Eduscol](#)

**Dans le dossier Parcoursup de l'élève :**

- La [vidéo « Comment rédiger mon projet de formation motivé ? »](#) et **une fiche pratique d'aide à la rédaction du projet de formation motivé** (accessible depuis la rubrique Projet de formation motivé associé à chaque vœu)
- **Une fiche pratique pour aider les élèves à renseigner la rubrique « Activités et centres d'intérêt »** (accessible depuis la rubrique Activités)

**Sur Parcoursup.fr**

- La FAQ : [compléter son dossier](#) et [confirmer ses vœux](#)
- **les Lives pour répondre en direct aux questions des élèves se poursuivent** : leur programmation et les comptes rendus des précédents Lives sont consultables [sur le site](#).

- **Ouverture exceptionnelle du numéro vert**

Le numéro vert (0 800 400 070) sera ouvert exceptionnellement :

- **Samedi 26 mars 2022 de 10h à 16h**
- **Lundi 28 et mardi 29 mars 2022 de 10h à 18h**
- **Mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 avril 2022 de 10h à 20h**

Les autres services sont également pleinement mobilisés via la rubrique contact depuis le dossier et les comptes sociaux Parcoursup.

## LES REMONTÉES DES BULLETINS SCOLAIRES DANS LE DOSSIER PARCOURSUP

**Pour que les lycéens puissent confirmer leurs vœux**, leur dossier doit être complet, et comporter notamment leurs bulletins scolaires.

Rappel des deux cas de figure :

- **Si vous participez à la remontée automatique des notes, nous vous remercions de la faire sans plus tarder si vous ne l'avez pas encore fait** (un guide est disponible sur le site de gestion de Parcoursup/Informations). **A partir du samedi 2 avril 2022**, les élèves pourront consulter les notes et appréciations remontées et vous signaler une erreur ou un oubli avant le 7 avril 2022 (23h59 – heure de Paris).

**Attention : si vous n'avez pas effectué ou terminé cette remontée dans Parcoursup avant le 2 avril 2022, vos élèves pourront saisir ou compléter eux-mêmes leurs bulletins scolaires.** Les élèves concernés recevront un courriel automatique de Parcoursup les invitant à le faire. Si

vous effectuez ou terminez la remontée après le 2 avril 2022, alors celle-ci remplacera les informations éventuellement saisies par les élèves.

- **Si vous ne participez pas à la remontée automatique des notes, nous vous invitons à rappeler à vos élèves qu'ils doivent saisir leurs notes pour confirmer leurs vœux avant le 7 avril 2022 (23h59 – heure de Paris).**

## LA FICHE AVENIR

- **Les fiches Avenir à saisir**

Les professeurs, professeurs principaux ou référents et chefs d'établissement peuvent **renseigner ou vérifier les éléments de la fiche Avenir de chaque élève de terminale jusqu'au 7 avril 2022, 23h59 (heure de Paris), au plus tard**. Le module « fiche Avenir » est accessible sur le site de gestion Parcoursup (rubrique « Accès Fiche Avenir »).

**Rappel :**

**Un « pas à pas » disponible sur le site de gestion Parcoursup** (onglet Informations / rubrique Documentation) **explique comment ouvrir des droits** pour les professeurs principaux et référents et **décrit les modalités de saisie de la fiche Avenir** respectivement pour les professeurs, professeurs principaux ou référents et chefs d'établissement.

### **Important - A savoir :**

Avec la réforme du lycée général et technologique, **nous mettons en place cette année, à partir des données remontées par les éditeurs de logiciel utilisés par les lycées, un calcul des effectifs et des rangs des élèves par groupe, au niveau de chaque matière de la Fiche Avenir.**

Pour un grand nombre de groupes, le calcul est pleinement opérant.

Pour les matières sur lesquelles les données des éditeurs n'ont pas permis d'identifier la notion de groupe, les enseignants doivent depuis l'application de saisie des appréciations en ligne dans la Fiche Avenir, corriger ces éléments.

**Il est important que vous demandiez aux professeurs de contrôler les données de leurs élèves.**

- **Les modalités de vérification des fiches Avenir par les élèves et leur famille**

**A partir du 2 avril 2022, les élèves et leur famille pourront consulter les notes et éléments de classement renseignés sur la fiche Avenir associés à chacun de leurs vœux** (les appréciations des professeurs et votre avis ne seront consultables qu'à compter du 2 juin 2022).

Il est important que vous invitiez les élèves et leur famille à vérifier les notes renseignées et à vous signaler au plus vite les éventuelles erreurs et saisies manquantes afin qu'elles puissent être rectifiées ou complétées avant leur transmission aux établissements d'enseignement supérieur.

Vous trouverez dans la fiche pratique « Consultation de la fiche Avenir : message aux élèves et à leur famille » un modèle de message à personnaliser que vous pourrez leur diffuser dès que possible pour informer les familles de cette phase de consultation/vérification.

[Consultez sur Eduscol la fiche pratique « Consultation de la fiche Avenir : message aux élèves et à leur famille »](#)

**Nous vous remercions pour votre implication et l'accompagnement que vous assurez auprès de vos élèves.**



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*